



COMMUNIQUE

LE SNSPP-PATS DECIDE DE S'AFFILIER A FORCE OUVRIERE

Réunis en congrès extraordinaire à Arcachon, les présidents des sections départementales du Syndicat national des sapeurs-pompiers professionnels et personnels administratifs, techniques et spécialisés des services départementaux d'incendie et de secours de France (SNSPP-PATS) ont approuvé le 19 novembre 2013, à 80 %, l'affiliation du syndicat à Force Ouvrière.

Avant ce vote, les responsables des sections départementales avaient recueilli le souhait des adhérents concernant l'avenir du syndicat, en organisant partout en France des assemblées générales. Le vote de mardi dernier est donc l'expression des vœux formulés par l'ensemble des agents qui soutiennent le SNSPP-PATS.

Depuis 2009, le bureau du SNSPP-PATS, sur mandat du Conseil, réfléchissait à l'avenir du syndicat. Il avait engagé des discussions avec plusieurs syndicats dont Force Ouvrière. Ces discussions se sont révélées fructueuses. Elles ont permis de constater les nombreuses convergences de vues entre les deux structures. Toutes deux sont parties prenantes de la Dynamique des acteurs de la sécurité civile, qui est à l'origine de la modernisation de la filière sapeurs-pompiers. Le Conseil national du SNSPP-PATS a donc proposé, sans hésiter, de rejoindre la troisième centrale syndicale de France.

Le SNSPP-PATS était jusqu'à présent affilié à la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC). Lors de la première journée du congrès extraordinaire qui s'est ouvert mardi à Arcachon, les sections se sont prononcées pour le retrait de cette structure. Suite aux accords de Bercy du 2 juin 2008, la loi du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social a modifié les règles de représentativité. Bénéficiant jusque-là de la présomption irréfragable de représentativité, la CFTC doit perdre cette qualité. Les sièges accordés aux organisations syndicales dans les instances de consultation, telles que le Conseil commun de la fonction publique et le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale seront répartis en fonction de leurs résultats lors des élections professionnelles. Avec cette règle, la CFTC pourrait dès la fin de 2014, ne plus être représentée dans ces instances.

La volonté du SNSPP-PATS de faire entendre sa voix dans les discussions au plus haut niveau pour la défense des sapeurs-pompiers et agents des Service Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) nécessitait de poser la question de la poursuite de son adhésion à la CFTC.

Le choix déterminant réalisé mardi dernier par le syndicat ne changera rien quant à ses valeurs et à son identité, comme l'ont bien compris ses adhérents. Celui-ci restera apolitique, libre, indépendant et constructif.

L'Union nationale Force Ouvrière des sapeurs-pompiers et des personnels administratifs techniques et spécialisés (UNSP-PATS. FO) et la Fédération Force Ouvrière des personnels des services publics et des services de santé se félicitent du vote massif exprimé par les présidents de sections du SNSPP-PATS en faveur de l'affiliation à Force Ouvrière.

Contacts:

Marie Bournazel, Chef de cabinet, SNSPP-PATS (marie.bournazel@snspp.fr ; 05 56 83 08 18)

Didier Pirot, Secrétaire Fédéral, Fédération des personnels des services publics et des services de santé Force Ouvrière (pirot.didier@fosps.com ; 01 44 01 06 00)